



Examen professionnel pour l'accès au grade
d'attaché principal d'administration de l'intérieur
et de l'outre-mer.

SESSION 2008

JEUDI 13 MARS 2008

Epreuve écrite d'admissibilité

A partir d'une mise en situation professionnelle, rédaction d'une note visant à dégager des propositions et solutions argumentées.

(durée : 4h00 – coefficient : 1)

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUUCUN SIGNE
DISTINCTIF NE DOIT APPARAITRE SUR LA COPIE.**

SUJET

Le fonctionnement de la Direction départementale de l'équipement (DDE) du département de la Durance est profondément désorganisé au quotidien, du fait de deux événements survenus :

- le 25 janvier 2008, au retour d'une réunion dans le sud du département, M. CAYETTE, adjoint au directeur et responsable du service « aménagement et risques » et sa collègue, Mme DESMOULINS, chef de la cellule « risques », ont été victimes d'un accident de la route. La gravité de leurs blessures ne leur permettra pas de reprendre le travail avant au moins deux ans ;

- le 1^{er} février 2008, Mme MARTIN, responsable du pôle « ressources humaines », a dû quitter son poste en raison d'une grossesse difficile. Son retour n'est prévu que dans huit mois, au mieux.

Compte tenu de la réorganisation de la DDE intervenue début 2007 en raison du transfert de certaines de ses compétences au Conseil général, la DDE de la Durance est actuellement en sureffectif. Le remplacement momentané ou définitif de ces trois cadres A n'est donc pas envisageable, notamment à l'aune des orientations générales de réduction du nombre des fonctionnaires d'État.

Le directeur, M. Hugues DUPONT-DESCHAUSSEES, a pris les premières mesures de répartition des tâches et des dossiers entre les différents cadres et services pour assurer les missions prioritaires et faire face aux enjeux les plus importants, notamment à l'égard des collectivités locales.

Dans ce contexte, vous êtes Dominique CANDIDAT et le préfet de la Durance vous charge, en votre qualité de responsable du pôle interministériel de la modernisation de l'État à la préfecture, d'aller aider le directeur à élaborer le projet global de réorganisation de sa direction dont les premières approches avaient été lancées par une équipe projet dans laquelle les trois cadres A, indisponibles, avaient une part prépondérante.

A cet effet, il vous est demandé de proposer à M. DUPONT-DESCHAUSSEES, à partir du dossier ci-joint, un ou plusieurs scénarios de réorganisation en tenant compte de toutes les données notamment fonctionnelles, stratégiques et démographiques connues.

Vos propositions doivent lui permettre de faire fonctionner ses services dans l'attente d'une réforme plus vaste et plus ambitieuse de fusion de la Direction départementale de l'équipement et de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt qui interviendra, le 1^{er} janvier 2010, pour le département de la Durance. Vous justifierez vos propositions en faisant notamment état des mesures d'accompagnement et des outils managériaux qui vous paraîtront les plus appropriés.

Vous disposez des documents suivants :

Document n° 1 : Note de service, en date du 11 Février 2008, de Monsieur Hugues DUPONT-DESCHAUSSEES, directeur départemental de l'équipement du département de la Durance
Pages 1 à 3
(3 pages).

Document n° 2 : Premier état des lieux de l'équipe projet de la Direction départementale de l'équipement du département de la Durance
Pages 4 à 6
(3 pages).

Document n° 3 : Extrait du projet de service en date du 15 février 2007 de la direction départementale de l'équipement du département de la Durance Pages 7 à 9
(3 pages).

Document n° 4 : Organigramme de la Direction départementale de l'équipement du département de la Durance. Page10
(1 page)

Document n° 5 : Localisation des subdivisions de la direction départementale de l'équipement du département de la Durance. Page 11
(1 page)

Document n° 6 : Ecart entre effectif cible et réel au 31 décembre 2007. Page 12
(1 page)

**Direction Départementale
de l'Équipement du département
de la Durance**

Coulis, le 11 février 2008

NOTE DE SERVICE

Objet : Réorganisation de la DDE

P.J. : 1

L'ensemble du personnel de la DDE (siège administratif et réseau territorial) a été informé de l'accident de la route dont ont été victimes, le 25 janvier 2008, mon adjoint M. CAYETTE, responsable du service « aménagement et risques », et Mme DESMOULINS, chef de la cellule « risques ».

Leurs vies ont pu être sauvées grâce à la rapidité des secours et aux premiers soins qui leur ont été prodigués en urgence mais la gravité de leurs blessures qui va nécessiter de longs soins de réadaptation fonctionnelle, va nous priver de leur présence pendant près de deux ans.

En raison de ces circonstances imprévisibles et pour répondre aux impératifs immédiats, j'ai dans un premier temps pris les mesures qui s'imposaient dans l'urgence. Ainsi j'ai réparti, entre les différents cadres et services de la direction, les tâches et les dossiers du service « aménagement et risques » pour faire face à ses missions prioritaires et à certains engagements à court terme, notamment vis à vis des collectivités locales.

Sachant que nos deux collègues ne pourront pas reprendre le travail avant de longs mois, je considère qu'il est indispensable d'accélérer notre démarche de réorganisation en profondeur de la DDE telle qu'elle a été engagée par l'équipe projet, de manière à nous donner pour 2008 et 2009 les moyens de remplir nos missions et atteindre nos objectifs. Vous trouverez, ci-joint, la liste des dossiers sur lesquels la direction est soumise à des délais impératifs.

Cette réorganisation aura un caractère transitoire puisque le 1^{er} janvier 2010 verra la création d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) issue de la fusion de la DDE et de la DDAF.

Pour nous aider à faire face à ces contraintes, M. le Préfet de la Durance a décidé de mettre à ma disposition, pour une mission de six mois, Dominique CANDIDAT, responsable du pôle interministériel de la modernisation de l'Etat à la préfecture.

Ce renfort très appréciable permettra de compenser par ailleurs l'absence de Mme MARTIN, responsable du pôle « ressources humaines » qui a dû prématurément arrêter de travailler en raison d'une grossesse difficile.

Je tenais à vous faire part de ce contexte particulier, qui découle d'une absence conjointe et prolongée de trois collègues, et qui affecte directement notre fonctionnement non seulement au quotidien mais aussi dans la durée.

Je fais appel à votre mobilisation et à votre sens élevé du service public, et je vous invite personnellement, chacun à votre niveau d'implication et de responsabilité, à contribuer d'une manière constructive à la réflexion collective qui doit permettre, à notre direction et à l'ensemble de ses agents, de sortir d'une manière positive de cette situation exceptionnelle.

Je vous remercie de réserver à Dominique CANDIDAT le meilleur accueil à l'occasion de sa prise de contact et du travail de réflexion que vous mènerez ensemble.

Le Directeur,

Hugues DUPONT-DESCHAUSSEES

**Plan de charge de la Direction départementale de l'équipement
du département de la DURANCE**

- Liste des dossiers à suivre -

Dossiers à suivre	Calendrier de travail	Fin des travaux
Mise en œuvre du droit au logement opposable (loi DALO)	Prochaine réunion 28 Mars 2008 puis fréquence mensuelle	Sans objet
Actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage	Prochaine réunion 15 avril 2008	31 décembre 2008
Elaboration du schéma départemental éolien	Prochaine réunion 11 Juin 2008	Automne 2009
Elaboration du plan de prévention du risque « inondation » dans les communes du bassin versant de la rivière Tourbillon (PPRI)	Prochaine réunion 2 Avril 2008	Automne 2008
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la ville de LIMON	Prochaine réunion 2 Mai 2008	Automne 2008
Suivi de la mise en œuvre de la réforme des permis de construire	Prochaine réunion Juin 2008	31 décembre 2008
Etude du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de COULIS	1 ^{ère} réunion de travail 31 mars 2008	Fin 2009

**Premier état des lieux de l'équipe projet
de la direction départementale de l'équipement
du département de la DURANCE**

Situation des effectifs au 31 décembre 2007

I - LE SIEGE

Effectif total : 137 agents y compris le DDE et son adjoint.

Secrétariat général (SG)

35 agents

L'adjoint au directeur départemental de l'équipement est responsable du service aménagement et risques. Il assure actuellement l'intérim du Secrétaire général.

L'intérim du pôle « informatique » est assuré par le responsable de la cellule « communication ».

Le pôle « finances gestion » est en sous-charge globale ce qui permet de libérer du temps, essentiellement d'agents de catégorie C, pour aider les autres unités. Le responsable du pôle doit partir, à l'été 2008, suite à une mutation.

Le pôle « ressources humaines » revient à l'équilibre après deux années difficiles liées à la réorganisation. Les effectifs sont stables.

Le pôle « logistique » est périodiquement en difficulté, en raison de l'éparpillement des missions et de la charge stratégique que constitue l'entretien des bâtiments.

Les missions de la cellule « communication » sont réduites essentiellement à l'interne (INTRANET notamment).

Service Ingénierie Sécurité Routière (SISR)

46 agents

Le pôle « ingénierie technique » se trouve en sous-charge de travail, en raison notamment de la modification du réseau territorial qui a diminué le nombre de subdivisions. D'une manière générale, les missions d'ingénierie publique doivent être recentrées sur l'ingénierie de solidarité pour les petites communes (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire = ATESAT) et sur les missions pour le compte de l'Etat ou en appui de politiques publiques.

La cellule « constructions publiques » est aussi en sous-charge prévisionnelle à court-moyen terme. Son chef (ingénieur) envisage une mutation qui pourrait intervenir en septembre 2008.

La cellule « aménagement opérationnel et ingénierie financière » est en surcharge de travail et n'arrive pas à se positionner comme prestataire de services pour le conseil aux communes dans le domaine de l'aménagement.

La cellule « sécurité routière » paraît correctement dimensionnée.

La cellule « éducation routière » (permis de conduire) dispose de moyens dédiés (inspecteurs des permis de conduire), non mutualisables.

Service Aménagement et Risques (SAR)

34 agents

Le service porte des enjeux d'aménagement avec des besoins difficiles à quantifier.

Cela étant, la comparaison régionale montre un déficit important d'agents intervenant sur l'accompagnement de la planification. Un renfort de trois personnes (2 B, 1 C) ramènerait les moyens dans une logique plus normale.

La cellule « prospectives territoriales » a une cohérence de fonctionnement importante avec l'atelier d'aménagement. Elle assure le pilotage stratégique du système d'informations géographiques.

La cellule « risques » a en charge l'établissement des plans prévisionnels des risques (PPR : risques naturels ou technologiques). Plusieurs départs en retraite sont prévus fin 2008 (2 B et potentiellement le chef de la cellule).

La cellule « environnement et développement durable » assure un rôle d'animation. Son responsable catégorie A est en cessation progressive d'activité et part à la retraite le 31 décembre 2008.

Service du logement et de la ville (SLV)

20 agents

Le service du logement et de la ville (SLV) dispose de cellules très opérationnelles avec une charge de travail très régulière et des missions spécifiques peu mutualisables.

Le chef de la cellule « politique de la ville » part en mutation en juillet 2008.

Un catégorie A est affecté au titre de l'application « droit au logement opposable ». Il arrivera, le 15 mars 2008, après la mise en place du dispositif lié à la loi.

Il manque 1 à 2 B pour assurer un fonctionnement plus régulier du service.

II - RESEAU TERRITORIAL

Effectif total : 81 agents y compris le Directeur des implantations territoriales.

DIMIEUX

20 agents

Section « Application du droit des sols (ADS) – permis de construire » : 9 agents. Situation gérable mais tension à prévoir (il manque 2 C)

Section « ATESAT – ingénierie de solidarité » : 7 agents. Situation très tendue/critique, gérée en 2007 avec appui externe. Il manque 1 à 2 agents de catégorie B.

Section « Supports – comptabilité » : 1 agent. Situation critique (Il manque 1 à 2 agents).

Section « Ingénierie publique (IP) » : 3 agents. Situation critique, notamment au niveau de la conduite de chantier.

BAAR

9 agents

Pas d'ADS. En fait, les 2/3 du territoire sont instruits par la subdivision, le reste par celle de COURVILLE. Pas de tension significative.

ATESAT et IP : 8 agents. Ils apportent un appui à la subdivision de DIMIEUX.

Supports – comptabilité : 1 agent. Suffisant.

LIMON

14 agents

ADS : 7 agents. Pas de tension significative.

Supports – comptabilité : 2 agents. Situation correcte.

ATESAT et suivi de chantier : 5 agents. Pas de marge.

COURVILLE

25 agents

ADS : 12 agents

ATESAT : 9 agents. Situation tendue mais acceptable

Supports – comptabilité : 2 agents. Situation acceptable (un peu de marge).

IP : 2 agents. Tension sur suivi de chantier, des marges bureau d'études.

AUTRELIEU

12 agents

ADS : 8 agents. Tension forte, pas de marge, très fragile.

ATESAT et suivi de chantier : 3 agents. Pas de marge. Deux départs en retraite prévus fin 2008.

IP : 1 agent. Situation acceptable.

EXTRAIT DU PROJET DE SERVICE EN DATE DU 15 FEVRIER 2007**DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE****DU DEPARTEMENT DE LA DURANCE****I – Le rôle et l'organisation du siège.**

Le siège assure aujourd'hui une production propre, en particulier dans le domaine du logement et de l'habitat, des risques, de l'urbanisme et de l'ingénierie publique (IP), des transports, de la sécurité et de l'éducation routière notamment. De par son rôle d'animation des différentes filières, qui ne devrait que s'accroître, et par la montée en charge de certaines problématiques qui nécessitent une unité de traitement (sécurité routière, risques naturels et technologiques, développement durable), les effectifs du siège n'ont pas vocation à décroître au profit des implantations territoriales. Ceci élimine les scénarios IP basés sur un transfert des moyens du siège vers les subdivisions (subdivisions renforcées).

La suppression du service route et la diminution des implantations territoriales, la nouvelle donne en matière de risques contraignent à revoir l'ensemble de l'organisation du siège. Plus fonctionnelle que territoriale, cette nouvelle organisation doit s'axer autour de deux filières :

- la première tournée vers les missions les plus régaliennes et notamment l'aménagement, regroupera l'ensemble de la planification, de l'application du droit des sols (ADS), des risques, le logement, la politique de la ville et le financement de l'aménagement ;

- la seconde, tournée vers les collectivités, regroupera ce qui a trait à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) et à l'ingénierie publique, avec notamment les constructions publiques et, pour des raisons d'équilibre, reprendra les missions non transférées de l'actuel Service des Routes liées aux transports, à la sécurité et à l'éducation routière.

Sous l'égide d'une direction qui conserve le pilotage de la modernisation et celui des fonctions de défense et de sécurité civiles, le siège s'organise autour de quatre services :

- le Secrétariat Général ;
- le Service du Logement et de la Ville ;
- le Service de l'Aménagement et des Risques ;
- le Service de l'Ingénierie d'Appui Territoriale.

A noter que l'on retrouve bien l'influence des quatre piliers dans cette organisation qui est également « LOLF » compatible.

1 – Le Secrétariat Général.

Le Secrétariat général s'organise autour de quatre grandes fonctions :

Les fonctions juridiques : regroupent le contentieux et le contrôle de légalité. Dans un premier temps, la fin de la mise à disposition du département et la disparition des fonctions routières dégageront du temps agent pour renforcer cette fonction pour le compte de l'Etat. Les effectifs sont appelés ensuite à augmenter légèrement à terme.

Les fonctions ressources humaines et sociales : très sollicitées durant les deux années à venir, ces fonctions ont vocation à être réduites peu à peu en proportion avec la réduction des effectifs à gérer. Les choix individuels des agents transférés, optant ou non pour une gestion départementale, seront, à cet égard, déterminants tout comme les choix de gestion effectués dans le cadre de la mise en place de la LOLF (gestion en direction régionale de l'équipement des effectifs).

Les fonctions de gestion : refondées autour du pôle gestion actuel, ces fonctions ont vocation à se développer dans le cadre de la LOLF. A la culture comptable budgétaire actuelle doivent se substituer une culture et une fonction de suivi et de pilotage des indicateurs financiers LOLF autour d'un dialogue et d'un contrôle de gestion à créer. Comme pour l'ensemble des fonctions support, cette organisation reste toutefois très liée à celle qui a été mise en place au niveau régional dans le cadre de la LOLF.

Les fonctions logistiques : liées à l'entretien des bâtiments, à l'accueil, à la reprographie, la gestion du courrier et des archives, ces fonctions ont vocation à perdurer. Dans le cas de transfert du parc, les tâches aujourd'hui effectuées par cette unité pour le compte du siège seraient à récupérer (préparation et suivi de marchés de téléphonie, suivi parc de véhicules de liaison, divers marchés de fournitures).

2 – Le Service du Logement et de la Ville.

La structure de ce service devrait rester à peu près inchangée et ses fonctions liées au logement, à l'habitat et à la politique de la ville conservées. Toutefois, la signature de délégations dont les contours exacts restent à déterminer, modifiera en profondeur le positionnement de l'Etat sur ces problématiques, et probablement les façons de travailler. Une cellule financement de l'aménagement s'adossera à ce service qui a une grande pratique des montages financiers complexes et n'est pas impliqué dans l'ingénierie publique. La cellule « Missions de l'Etat en Urbanisme » pressentie pour l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques, et oeuvrant particulièrement en matière de planification, n'a pas vocation à rester au sein du service du logement et de la ville. Si la fonction observatoire du logement devait être affirmée au sein de ce service, les fonctions d'observation et d'études générales seraient extraites de cette structure.

3 – Le Service de l'Aménagement et des Risques.

Ce service regroupera les fonctions liées aux risques naturels et technologiques et tout ce qui concerne l'application du droit des sols, la planification et la gestion des servitudes. Les études générales et l'administration des données du système d'information géographique et de l'observatoire ont vocation à être rattachées à ce service qui sera également en charge de l'environnement, du développement durable. Il opérera en son sein le regroupement de deux ateliers d'aménagement Nord et Sud actuels. Il devrait également participer au développement d'une culture intégrée de la prévention des risques et du développement durable qui influera sur l'élaboration même des dossiers de planification et leur suivi (servitudes).

4 – Le Service de l'Ingénierie d'Appui territoriale.

Ce service aura en charge les transports, la sécurité routière, l'éducation routière, l'ingénierie publique (dont l'assainissement) et les constructions publiques, l'animation de l'ATESAT et la distribution d'énergie électrique. Regroupant les capacités d'études actuellement assurées par les bureaux d'études techniques Sud et Nord, ce service sera en mesure d'assurer l'animation de la filière Ingénierie Publique et ATESAT et la transition de la maîtrise d'œuvre vers l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage.

En liaison étroite avec le service de l'aménagement et des risques, il développera le concept présenté dans les scénarios ingénierie publique d'un secteur de référence qui constituera à terme la cible de la maîtrise d'œuvre de la DDE.

En matière de transports, de sécurité et d'éducation routière, le service de l'ingénierie d'appui territoriale reprendra les attributions actuelles du service des routes et développera les synergies entre ces trois domaines. Au cas où le parc resterait en totalité ou partie au sein de la DDE, il serait rattaché hiérarchiquement à ce service.

II - Les missions de base d'un réseau territorial.

Nous l'avons vu, parmi les missions qui resteront à la DDE, trois s'appuient et s'exercent particulièrement sur et au sein d'un réseau territorial :

- l'Application du Droit des Sols ;
- l'Ingénierie publique concurrentielle ;
- l'ATESAT (plus de 90% des communes du département de la Durance en sont bénéficiaires).

C'est plus particulièrement sur les impératifs propres à l'exercice de ces missions que s'appuieront les scénarios présentés pour l'organisation future de la DDE. Ces impératifs sont la proximité et la taille critique.

1 – L'Application du Droit des Sols.

Nécessité de conserver une capacité d'accueil du public, d'instruction, de déplacement sur le terrain. Un effectif trop réduit, comme c'est déjà le cas dans certaines implantations, ne permet pas de remplir le service attendu par les communes dans le cadre de la mise à disposition qui devrait, en zone rurale, perdurer de nombreuses années encore. Si les actes ADS (Permis de construire, SCOT, PLU...) ont été autrefois instruits au siège des DDE, la suppression de tout point de rencontre entre les instructeurs et les professionnels mais aussi les particuliers, serait perçue aujourd'hui comme un recul du service public. Une certaine proximité doit être conservée laquelle est structurante.

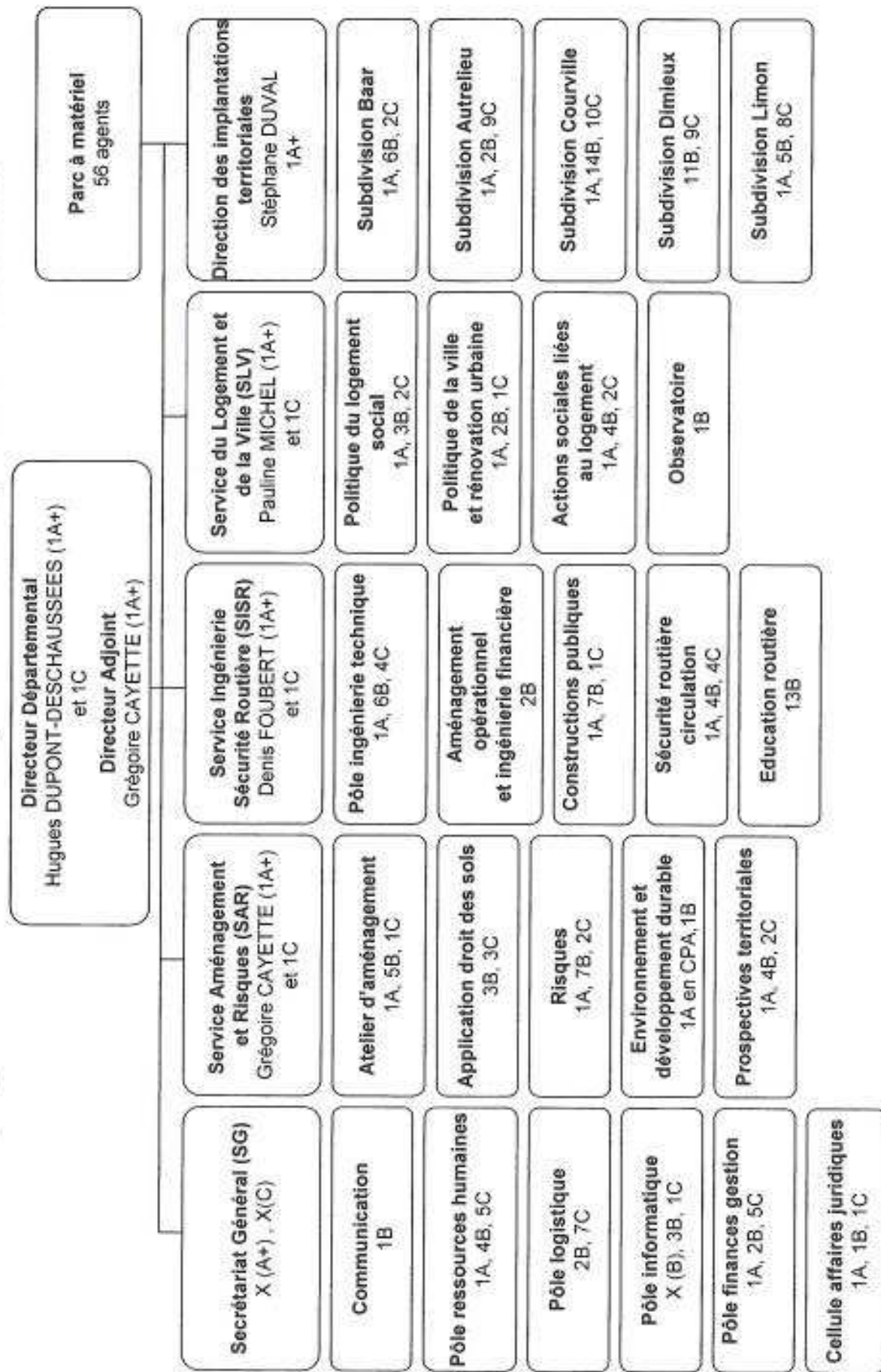
2 – L'Ingénierie Publique concurrentielle.

Nécessité de conserver une capacité d'étude, de suivi de chantier et une réelle compétence laquelle ne peut s'entretenir qu'en continuant à intervenir régulièrement sur ce champ. Le risque d'isolement constitué par un effectif réduit met en péril cette activité à terme. Si la proximité est un facteur à prendre en compte (surveillance de chantier), c'est l'effectif qui est ici particulièrement structurant.

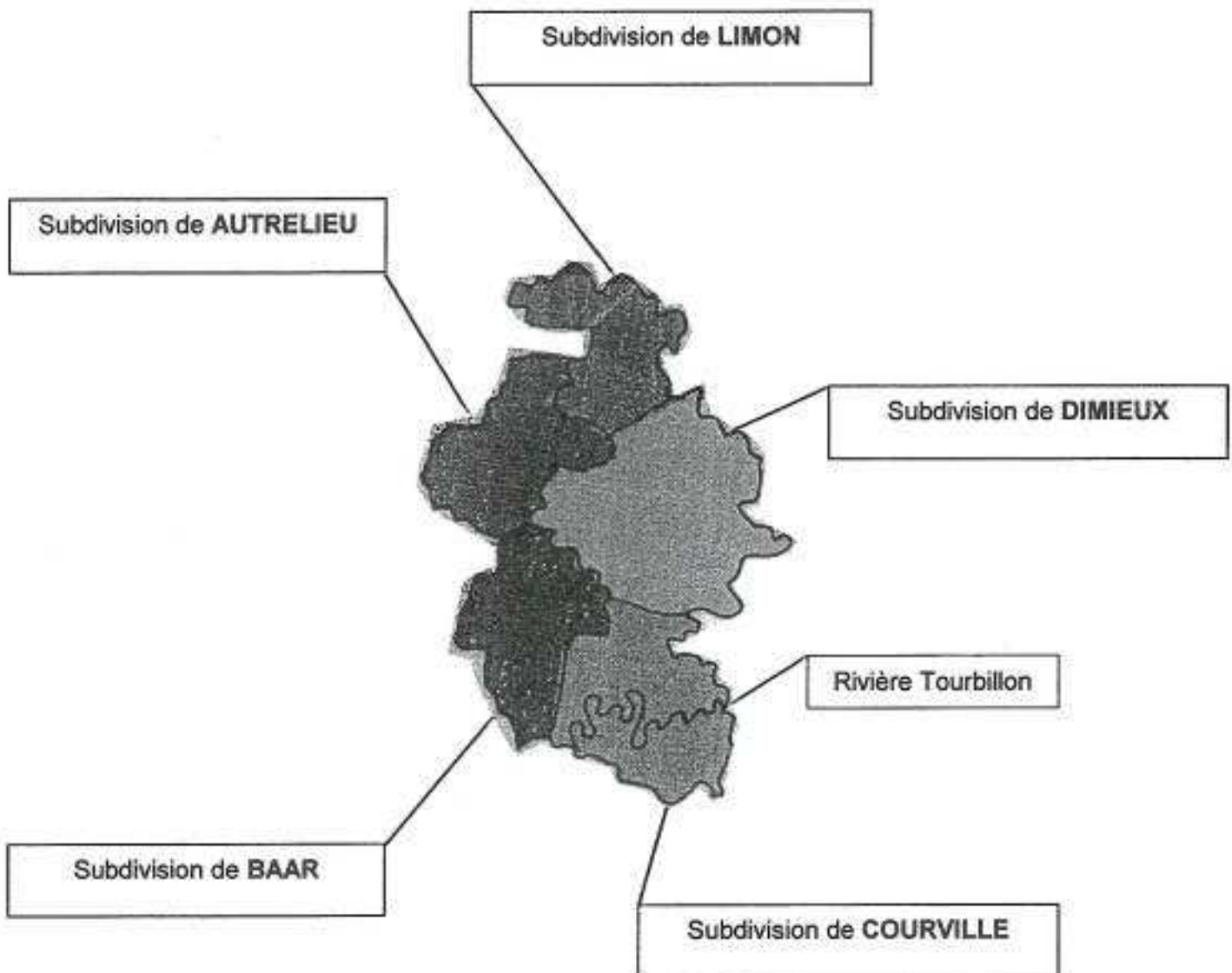
3 – L'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

L'Etat est aujourd'hui engagé par convention avec plus de 90% des communes du département de la Durance. La rémunération de ce service est symbolique et ne reflète pas, contrairement à l'ingénierie publique concurrentielle, les coûts réels des prestations. S'éloigner des communes où la DDE exerce des missions d'ATESAT pourrait poser des difficultés de fonctionnement à terme (coûts des trajets répétés) et en cas de réduction du service, de responsabilité. La proximité est un des facteurs structurant dans la gestion du réseau ATESAT chargé de l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation et à l'entretien des ouvrages d'art.

Organigramme de la direction départementale du département de la Durance



**Direction départementale de l'équipement
du département de la Durance**



DDE - Écart entre effectif cible et réel à décembre 2007

GRADES <i>(hors effectifs Parc à matériel)</i>	Cible au 31/12/2007	Réel au 31/12/2007	Ecart réel/cible 2007
A	20	21,5	1,5
B	118	113	- 5
C	78	83	5
Total toutes catégories	216	217,5	1,5

Cible et réel en équivalent temps plein